

Distinction institutions judiciaires

Par **Ref__Lex**, le 27/10/2014 à 14:45

Bonjour, Bonjour,

Étudiante en L1 de Droit Anglo-américain de Cergy Pontoise, , je profite de mes quelques jours de vacances pour rattraper mon retard dans mes fiches et je bloque sur une idée dans mon cours d'institutions judiciaires. Je bloque sur une idée qui n'est probablement pas d'une importance majeure mais que j'aimerais éclaircir.

Je bloque en effet sur la différence entre Juridiction administrative et Administration judiciaire, auriez vous un exemple à me donner pour que cela soit plus clair dans mon esprit ? Merci d'avances

Par **Dragon**, le 27/10/2014 à 17:43

Bonjour,

Les juridictions administratives gèrent le contentieux administratif : Tribunal admin., Cour admin. d'appel et Conseil d'Etat ; alors que l'administration judiciaire est liée à la justice judiciaire qui gère le contentieux judiciaire.